**Ministère de l’éducation nationale,**

**de l’enseignement supérieur et de la recherche**

**Lycée / collège**

**Rue**

**Code Postal Ville**

**Avenant au contrat d'assistant d'éducation**

Vu le code de l'éducation, notamment son article L. 916-1 ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n° 2003-484 du 6 juin 2003 modifié fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation, notamment son article 7 bis ;

Vu le contrat de recrutement en qualité d'assistant d'éducation de M. Mme … en date du …

Vu la lettre d'accord de M. Mme...

Entre les soussignés ;

LE CHEF D'ÉTABLISSEMENT,

d'une part,

Civilité : Nom d'usage Nom de famille Prénom

Né(e) le…

Domicilié(e) :.…..

d'autre part,

Il a été convenu ce qui suit :

**Article 1**- Le contrat susvisé de M. Mme... est, avec son accord, suspendu à compter du .…./../… et jusqu’au …./.../…. pour lui permettre d'être recruté temporairement en qualité de / professeur / personnel d'éducation / contractuel.

**Article 2-** Durant cette période, M. Mme … est placé(e) en congé sans traitement.

**Article 3-** A l'issue de son congé sans traitement, M. Mme... est réemployé(e) sur son précédent emploi jusqu'au terme de son contrat d'assistant d'éducation susvisé. En cas de rupture anticipée du présent contrat, l'agent s'engage à saisir le chef d'établissement d'une demande écrite de réemploi dans les huit jours suivant la réception de la décision de rupture ou l'acceptation de démission notifié par le rectorat.

Fait à...…....le../../

Le chef d'établissement L'intéressé(e)

Signature du chef d'établissement Signature de l'intéressé(e) précédée de la

mention « lu et approuvé »

Ambpliation : intéressé(e) : 1 ex.